



# l'écho des ports



DUNKERQUE



DUNKERQUE

# EDITORIAL

Depuis la parution de notre "Echo des Ports" précédent, deux faits importants sont à signaler, concernant l'activité syndicale.

D'abord au plan fédéral, le projet de fusion de la fédération des travaux publics et des transports F.O. (dont nous faisons partie) avec les ports et docks F.O. et les officiers et marins F.O. de la Marine Marchande, va bon train.

Il sera tenu un congrès extraordinaire de ces 4 fédérations au Pradet (Var) les 18 et 19 Novembre 1981. Normalement les travaux de ce congrès devraient aboutir, le 2ème jour, à la naissance d'une seule et nouvelle fédération.

Ensuite, au niveau de notre Syndicat National des Officiers de Port, nous avons été reçus à deux reprises par le Ministre de la Mer.

Ces entrevues, constructives, ne nous ont pas déçus. A ce propos, vous lirez plus loin l'extrait d'un article que nous avons fait paraître dans la presse à cette occasion.

Mais au-delà d'un problème de gestion administrative qui ne nous semble que secondaire, nous avons tenu à réaffirmer que nous considérons comme prioritaires les mesures suivantes :

— la disparition à court terme des inégalités de traitement entre ports,

— l'amélioration du sort des sous-lieutenants : l'augmentation de leurs indices proposés par le Groupe de Travail a toujours été considérée comme trop faible par notre syndicat,

— la concrétisation des travaux menés à leur terme pendant trois ans par le Groupe de Travail Officiers de Port et adoptés à l'unanimité en CTPC le 15 Décembre 1980.

Même si le résultat en est imparfait, donc provisoire, il ne faut pas perdre le fruit de 3 ans de discussion sous prétexte qu'il est nécessaire de réétudier la question.

## Les Officiers de Port et la défense de la profession

Le S.N.O.P. (F.O.) communique :

"Les représentants du Syndicat F.O. des Officiers de Port ont été reçus au Ministère de la Mer à deux reprises, les 16 Septembre et 2 Octobre 1981, afin d'exposer au Ministre les préoccupations des Officiers de Port et lui demander son appui pour faire aboutir certaines réformes tant indemnitaires que statutaires.

Ils ont été assurés que leurs dossiers — en particulier celui du régime indemnitaire — étaient considérés comme prioritaires.

Le Syndicat National des Officiers de Port F.O., majoritaire dans la corporation, a donné son accord sur certains points pour lesquels il n'est pas en opposition avec ses collègues d'un autre courant. Ces mesures diverses porteront sur la publicité des concours, leur périodes, la manière de rendre attrayante la profession.

D'autre part, il a été évoqué l'éventualité d'être gérés administrativement par le Ministère de la Mer. Non opposés à ce projet, les délégués ont insisté pour qu'il ne soit pas porté atteinte à l'intégrité du corps et qu'il ne soit pas non plus rattaché à d'autres — il faut lui permettre de garder sa spécificité afin de garantir la bonne exploitation et la sécurité des ports — Dans ce cas, la gestion technique serait assurée, comme maintenant, par des administrateurs civils.

Au plan local, les attributions des Officiers de Port resteraient naturellement inchangées et le mode de gestion actuel serait maintenu.



Au cours de ces entretiens, les représentants du S.N.O.P./F.O. ont remis au Ministère de la Mer une motion demandant, entre autres, la révision de la grille indiciaire des Officiers de Port adjoints déjà étudiée en groupe de travail, afin de l'aligner sur un corps du cadre B à deux niveaux traité plus avantageusement que le leur. L'analyse de cette modification devrait être rapide afin d'éviter de prolonger encore les longues études antérieures sur le point d'aboutir.

Par ailleurs, le Syndicat F.O. s'est déclaré fermement opposé à la création, au sein de la corporation, d'un "généralat" jugé inutile par la majorité des Officiers de Port, mais cependant réclamé avec insistance par quelques minoritaires".

**N.D.L.R.** — Le Syndicat national des Officiers de port, rattaché à la Fédération des Travaux Publics et des Transports Force Ouvrière est le plus ancien syndicat d'Officiers de Port. Il a été fondé en 1945 sous le nom de "Syndicat National des Officiers de Port France-Algérie", titre qu'il a conservé jusqu'en 1956. Le premier président était le Commandant Duboc, Capitaine de Port à Dunkerque.

Le syndicat regroupe, en trois collèges, les capitaines et lieutenants, les sous-lieutenants titulaires, les sous-lieutenants auxiliaires...

**Voix du Nord des 5 et 6 10 81**

PHOTOS DE COUVERTURE :

Intérieur du Bureau "Placement" à la Capitainerie de DUNKERQUE

De gauche à droite :

Capitaine BOULIOU (Adjoint au Commandant du Port)  
Lieutenant BEJAUD (Lieutenant de Placement)  
Madame VANDAMME (Dactylo Capitainerie)  
Lieutenant MARZIN (Matières Dangereuses)  
Monsieur HERY (Renseignements Capitainerie)  
Monsieur VANDAMME (Secrétaire Capitainerie)

"LA MOUETTE"

Bateau Hydrographique  
du Port de DUNKERQUE